Image not found or type unknown

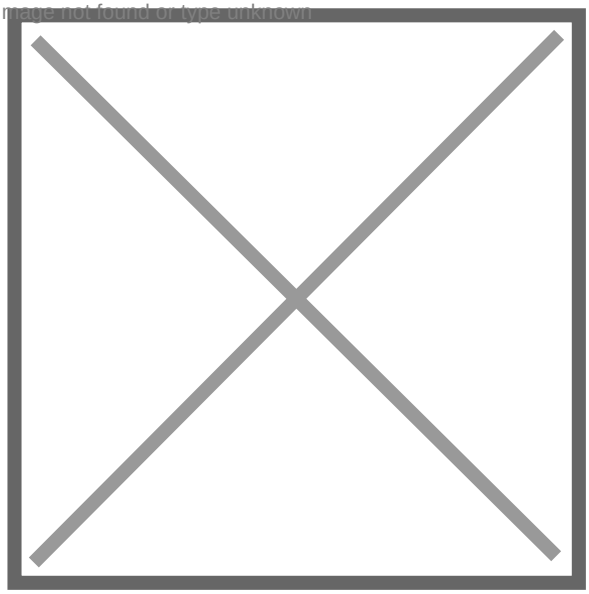

# Fournitures fenêtres non conformes au devis signé

Par **TAO35**, le **13/09/2008** à **13:23**

Bonjour, La pose des fenêtres PVC a été réalisée il y a quelques jours dans mon logement. Le devis que j'avais signé stipulait que chaque fenêtre comprendrait des "petits bois incorporés "- une barre par vantail ...dans les faits, il s'agit de petits bois "rapportés" soit collés sur le vitrage..je n'ai vu ni le poseur ni l'artisan-vendeur depuis la pose qui a eu lieu en fin de semaine...et je n'ai pas encore reçu la facture -que me conseillez-vous ?, Je peux demander une remise sur la partie "fourniture" de la facture ?. de quelle proportion ?
Merci d'avance de vos conseils et suggestions

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **14:06**

Si vous acceptez de conserver ce qui a été fait, vous pouvez demander une remise sur la facture... pourquoi pas?
Mais si vous souhaitez le travail qui était prévu, il faut refuser le paiement et demander la mise en conformité du travail

Contactez votre assurance "défense'recours" si vous en avez une.

Il faut toujours tenter un règlement amiable.

En cas d’échec, vous adressez une lettre de mise en demeure, en recommandée avec accusé de réception.
Un constat d’huissier peut vous être utile, ou pour vous aider à prendre la décision de recourir

à la justice, vous pouvez faire appel à un expert pour faire la preuve que le travail n’a pas été exécuté conformément au contrat ou pour évaluer le dommage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés